

CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 28 Août 2024



Procès-Verbal



Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire, à la suite de convocations en date du 21 Août 2024 adressées par courriel, accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations.

Monsieur Pierre EVRARD constate que le quorum est largement atteint.

Étaient présents :

Monsieur Pierre EVRARD - **Maire**

Monsieur Yves SACÉPÉ, Madame Catherine LANOY, Madame Pascale NEYRINCK, Monsieur Alain LYPS, Madame Patricia VERRELLE - **Maires Adjoints**

Monsieur Daniel HERBERT, Monsieur Hervé FOUBLE, Madame Emmanuelle DECLETY, Madame Francine RIBREUX, Madame Marianne SPEISSER, Madame Séverine DELDICQUE, Madame Stéphanie LECOUSTRE, Monsieur Stéphane LIBER, Madame Linda PATOUT, Madame Séverine DUVIVIER, Monsieur Thibaut KUEHN, - **Conseillers Municipaux**

Conseiller municipaux ayant donné pouvoir :

Monsieur François SÉGURA, Maire adjoint qui a donné pouvoir à Monsieur Yves SACÉPÉ, Monsieur Jacques DEGRAVE, Conseiller Municipal qui a donné pouvoir à Monsieur Daniel HERBERT, Monsieur Franck MIELLOT, Conseiller Municipal qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre EVRARD, Madame Christine BOUTOILLE, Conseillère Municipale qui a donné pouvoir à Madame Patricia VERRELLE, Monsieur Matthieu DEVOS, Conseiller Municipal qui a donné pouvoir à Monsieur Alain LYPS, Madame Carole TRIPLET, Conseillère Municipale qui a donné pouvoir à Madame Catherine LANOY.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents ou représentés : 23

Désignation d'un Secrétaire de séance

Madame Pascale NEYRINCK est désignée secrétaire de Séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 Juin 2024

Il est adopté à l'unanimité des présents.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation donnée par le conseil municipal :

➤ Décision du 7 juin 2024

Le règlement de 409,20 € effectué par GROUPAMA, en remboursement des dépenses engagées pour le remplacement des panneaux de signalisation détériorés lors du sinistre du 23 juin 2023 rue Latérale, a été accepté.

➤ Décision du 21 août 2024

Suite à la modification de la date du repas des aînés, le 10 octobre au lieu du 13 octobre 2024, un nouveau contrat d'engagement a été passé avec la société Métronome.

Monsieur EVRARD informe que la date a été avancée car le traiteur qui était trouvé proposait un prix du repas à 56.90 €. Un autre traiteur a été cherché et trouvé mais il était disponible uniquement le 13. Il précise que le traiteur et l'animation ont pu être coordonnés.

➤ Décision du 27 août 2024

✓ Un accord-cadre a été passé avec les entreprises suivantes pour la fourniture de denrées alimentaires nécessaires à la confection des repas servis à la cantine scolaire pour l'année scolaire 2024/2025 :

- Lot 1 - Viandes fraîches "sous vide" et charcuteries - Pruvost Leroy à Saint Hilaires Cottés
- Lot 2 - Volailles fraîches "sous vide" - Licques Volailles à Licques
- Lot 3 - Produits surgelés - Sysco France à Dieppe
- Lot 5 - Épicerie - Pro à Pro à Somain
- Lot 6 - Produits laitiers et avicoles - Prolaidis à Lesquin
- Lot 7 - Pain Pâtisseries - Viennoiserie - François à Wizernes
- Lot 8 - Fruits et légumes - Ludivine Dendievel-Groupe Charlet à Bois Grenier

✓ Le lot 4 - Poissons frais a été déclaré infructueux. Il sera fait appel à une entreprise locale commercialisant les produits de pêche raisonnée, MSC et Mr goodfish.

Inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour :

Monsieur EVRARD propose aux membres présents, qui l'ont accepté, l'inscription de la question supplémentaire suivante :

Question n° 6 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Logements rue François Mitterrand
Mise en vente - Avis - Décision -

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n° 1 :

Dénomination du chemin d'accès au city stade - Avis - Décision -

Il est décidé à l'unanimité de le dénommer « Allée des tilleuls ».

Pas d'observations.

PERSONNEL

Délibération n° 2 :

Tableau des effectifs - Modification - Adoption -

Monsieur EVRARD précise que la DGS quitte la mairie pour un départ mérité en retraite au 1^{er} Avril, et que le poste est créé afin de pourvoir à son remplacement et que le recrutement au 1^{er} décembre permettra d'avoir une période de tuilage.

La modification du tableau des effectifs proposée est acceptée à l'unanimité.

Pas d'observations.

Délibération n° 3 :

Mise à disposition d'un véhicule de fonction au Responsable des services techniques - Autorisation -

Cette mise à disposition devant faire l'objet d'une délibération annuelle, le conseil municipal A l'unanimité, décide de la renouveler pour un an à compter du 1^{er} Septembre 2024, dans les mêmes conditions que précédemment.

Pas d'observations.

FINANCES

Délibération n° 4 :

Vente du bien immobilier sis 5 rue Henry Lévy Ullmann - Avis - Décisions -

Monsieur EVRARD fait part des motivations qui l'ont conduit à proposer au conseil d'accepter cette offre : Il y avait la possibilité de contraindre le 1^{er} acheteur à aller au bout de la proposition qu'il avait faite mais cela aurait pris beaucoup de temps et d'énergie, il aurait fallu aller devant un tribunal et engager des frais.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte une nouvelle offre d'achat du bien de 22 000 € et décide de confier la rédaction de l'acte de vente à Monsieur Adam CURAME, Notaire à FAUQUEMBERGUES, 29 rue de Fruges.

Pas d'observations.

Délibération ° 5 :

Attribution des subventions 2024 - Demande complémentaire - Décision -

Monsieur EVRARD précise que la commune accorde à chaque association qui se crée une subvention de 150 € de démarrage. Il informe que la demande était plus importante mais que lors d'un entretien ils ont été informés que la subvention de démarrage était de 150 € et qu'au vu du bilan d'une année entière écoulée qui sera présenté, on verra si on peut continuer à subventionner ou pas. La subvention pourra être versée en Septembre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de démarrage pour association nouvellement créée d'un montant de 150 €, à l'association STOP Inondations - Pas d'observations.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération ° 6 :

Logements rue François Mitterrand - Mise en vente - Avis - Décision -

Monsieur EVRARD précise que s'ils ne sont pas mis en vente, la Commune va se retrouver avec 3 logements, dont un qui est vide, qu'elle ne pourra plus louer sauf à faire des travaux de rénovation très onéreux, et qu'elle n'en a pas les moyens.

Il estime qu'une commune n'a pas vocation à être bailleur immobilier.

Il informe que les agents immobiliers ont des investisseurs qui recherche des logements à des prix pas très élevés qui font un investissement pour le long terme et qui sont prêts à acheter.

Monsieur SACÉPÉ informe que les locataires sont informés du projet.

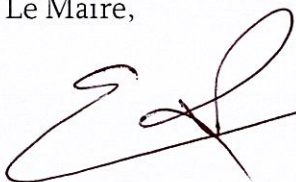
A la question posée par Madame NEYRINCK qui souhaite savoir si l'aspect général de l'ensemble immobilier a fait l'objet d'un classement quelconque, après recherche sur le PLUI, la réponse est négative.

A l'unanimité, il est décidé de mettre l'ensemble immobilier en vente, de solliciter le cabinet INGÉO afin de délimiter l'emprise des terrains sur lesquels les 3 logements sont édifiés et de donner délégation au Maire pour le choix de l'agence immobilière ou de l'agent immobilier.

Pas d'observations.

Séance levée à 19 h 20.

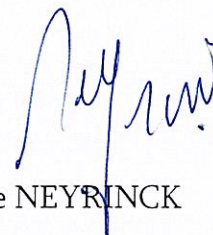
Le Maire,



Pierre EVRARD



La secrétaire de séance,



Pascale NEYRINCK